

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DU COLLEGE DE BARJOLS

## « CHERS PARENTS »

Le Syndicat Intercommunal des Transports du Collège de Barjols a été créé en 1959.

D'abord présidé par Maurice JANETTI puis Jacques MARION et aujourd'hui par moi-même, ce syndicat regroupe 17 communes adhérentes : Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Bras, Châteaufort, Cotignac, Esparron, Fox-Amphoux, Ginasservis, Montmeyan, Pontevès, Rians, Saint-Julien, Saint-Martin, Tavernes, Varages et La Verdrière, ainsi que quelques communes clientes telles que Pourcieux, Régusse, Saint-Maximin, Salernes, Sillans-la-Cascade...

Depuis l'année scolaire 2001/2002, les élèves des communes de Rians, Ginasservis, Saint-Julien et La Verdrière fréquentent le collège Yves Montand à Vinon. Ce syndicat est donc devenu le « Syndicat Intercommunal des Transports des collèges Joseph d'Arbaud et Yves Montand ».

Le Syndicat organise et gère quotidiennement le ramassage scolaire de ces deux collèges.

Trois autocars appartiennent au syndicat. Trois emplois permanents de chauffeurs permettent ainsi d'utiliser ces autocars pour toutes les sorties scolaires et extra scolaires des 2 collèges et des écoles primaires des communes adhérentes au syndicat: sorties piscine, activités de plein air pendant toute l'année scolaire, rencontres sportives, UNSS le mercredi, voyage de fin d'année.... Lors des vacances scolaires, le Syndicat assure le transport des enfants de quelques centres aérés de la région.

Des entreprises privées assurent le service sous la responsabilité du Syndicat.

Malheureusement, chaque année il y a des problèmes dans le bon fonctionnement des transports scolaires. L'attitude de certains élèves agit sur la sérénité des transports. Injures et bagarres entre élèves, dégradation du matériel, attitudes incorrectes vis à vis des chauffeurs. Cet état de fait ne peut être toléré et nous vous demandons de bien vouloir expliquer à vos enfants que leur sécurité est en danger et que des sanctions seront prises si de telles attitudes se produisent.

**Il est important que vous preniez connaissance avec la plus grande attention du règlement des transports édité par le Conseil Général et qui vous est communiqué conjointement à ce courrier.**

Le Syndicat Intercommunal des transports des Collèges « Joseph d'Arbaud » et « Yves Montand », vous remercie de bien vouloir porter oreille attentive à ce message et vous adresse ses sentiments les meilleurs.

Le Président,  
Louis REYNIER

